

COMMUNE D'ARD O I X

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2018 A 20 H

-MODIFICATION DES STATUTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

Sylvie BONNET rappelle au conseil municipal qu'Annonay Rhône Agglo a procédé à l'adoption de statuts harmonisés sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, en vigueur depuis le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal accepte la modification de ces statuts pour transférer à Annonay Rhône Agglo, en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le contrôle des points d'eau incendie (PEI). En effet, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07) assurait, jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux et depuis début 2018, une évolution du champ d'intervention du SDIS oblige les communes à prendre à leur charge cette mission de leur compétence.

L'Agglomération sera également compétente pour établir une cartographie des points d'eau incendie sur le territoire de l'Agglomération, pour assurer leur accessibilité, leur numérotation et leur signalisation, pour réaliser l'ensemble des actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI et pour le contrôle de ces capacités opérationnelles.

Les communes membres demeureront compétentes pour créer de nouveaux points d'eau et pour remplacer les PEI défectueux. Elles seront également compétentes sur l'ensemble des autres aspects relatifs à la Défense extérieure contre l'incendie.

L'Agglomération précisera le contour de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Par ailleurs, il est précisé que ces modifications statutaires, bien qu'elles entraînent des charges nouvelles pour Annonay Rhône Agglo, n'entraîneront aucune retenue sur les attributions de compensation des communes membres.

-BATIMENTS COMMUNAUX

MATERIEL BIBLIOTHEQUE

Sylvie BONNET informe que la direction des affaires culturelles de l'agglo rencontrera le président de l'agglo le 14 septembre afin de définir les modalités d'acquisition du logiciel commun à toutes les bibliothèques. Une décision devra être prise par la suite par chaque conseil municipal.

-VOIRIE

Sylvie BONNET rappelle que des travaux de goudronnage ont été réalisés au mois de juin.

Quant à l'ambrosie, les employés ont déjà fait trois fauchages au bord des routes.

Christophe MALSERT est allé au contact des propriétaires concernés par des parcelles importantes et qui n'avaient pas fait le nécessaire pour éliminer cette plante afin de les sensibiliser.

-ECOLES

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal délibère afin qu'un acompte du contrat d'association soit versé à l'OGEC.

-INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal délibère afin d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget au trésorier d'Annonay

-PERSONNEL

Sylvie BONNET rappelle au conseil municipal que l'agent en charge de l'agence postale sera à la retraite le 31 décembre 2018. Il effectue actuellement 3 heures 30 par jours X 6 jours par semaine = 21 heures.

Le conseil municipal devra se positionner sur le remplacement de cet agent.

-CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF AGGLO

Le conseil municipal délibère et autorise Madame la Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF et l'agglo sur les actions de la garderie périscolaire, et l'accueil de loisirs de Roiffieux, géré par le groupement des AFR.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un courrier de l'union sportive du Val d'Ay a été reçu en mairie le 2 juillet 2018.

Les élus souhaitent rencontrer cette association afin d'obtenir plus de précisions sur leur demande.

-DIVERS

CONVENTIONS MIGMATITE

Daniel BIENNIER s'est chargé de faire signer toutes les conventions. Seul un propriétaire n'a pas souhaité la valider mais ce refus n'impacte pas le projet.

Catherine DESFONDS rappelle l'importance de ces conventions qui permettent de protéger les propriétaires si un promeneur se fait mal sur leurs propres terrains.

SALLE DE LA GARDERIE

Le conseil municipal accepte d'acquérir un panier de basket pour équiper l'espace extérieur.

GENDARMERIE :

Sylvie BONNET informe avoir envoyé un mail au Procureur de la République afin que la gendarmerie suive plusieurs dossiers. La pose prochaine de caméras sera une solution pour dissuader les auteurs de troubles.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le programme de la commémoration comprendra un défilé de matériel ancien des pompiers.

Des lectures auront lieu le vendredi soir à la bibliothèque autour d'un apéritif dinatoire.

Un historien présentera la guerre aux primaires à travers différentes activités le 6 novembre après-midi à la salle des fêtes. Les enfants qui participent pourraient peut-être défiler.

Une exposition sera présentée à la salle des fêtes le 11 novembre puis à la bibliothèque jusqu'au 15 décembre

La population a été sollicitée afin de savoir si certains possédaient des objets relatifs à la commémoration.

Les jeunes ont également été sollicités pour participer à cette célébration.

NETTOYONS LA NATURE

Bénédicte FOREL informe que l'opération sera réalisée au printemps car, au mois de septembre, c'est l'école privée qui l'effectue.